



COMMISSION « SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE »

Réunion du 17 novembre 2022

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR	2
LISTE DES PARTICIPANTS	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	14

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION « SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE »
- 17 novembre 2022 -

Présidente : Anne-Laure DELATTE, chargée de recherche au CNRS, rattachée au Leda, Paris Dauphine

Rapporteurs : Guillaume HOURIEZ, chef du Département des comptes nationaux à l'Insee
Cécile GOLFIER, chargée de mission à la Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF) à la Banque de France

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	4
1. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS FRANÇAISE (NAF).....	4
2. POINT D'INFORMATION SUR LA PRÉPARATION DU PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS (2024-2028).....	5
3. COMPTABILITÉ NATIONALE : UN EXEMPLE D'UTILISATION DES TABLEAUX ENTRÉES-SORTIES (TES).....	6
4. LES DISPOSITIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE EN FRANCE	8
CONCLUSION	13

Liste des participants

BOURGEOIS	Alexandre	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)
DELATTE	Anne-Laure	Université Paris Dauphine
DEMOTES-MAINARD	Magali	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)
DIOGO	François	Région Grand Est
FOUET	David	Banque de France (BdF)
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
GOLFIER	Cécile	Banque de France (BdF)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
HOURIEZ	Guillaume	INSEE
KREMP	Elisabeth	Banque de France (BdF)
LACAILLE	Yves	UNAPL
LANGE-GAUMAND	Stéphanie	Banque de France (BdF)
LE MOIGN	Caroline	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
MASSON	Clothilde	Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MONTORNES	Jérémi	Banque de France (BdF)
PALA	Frédéric	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
POUZIN	Gilles	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
PRALONG	Fatmatul	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
RICHARD	Germain	Ubiquis
RIMBEAULT	Chloé	Initiative France
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
VALLI	Thomas	Association française de la gestion financière (AFG)

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence d'Anne-Laure DELATTE.

INTRODUCTION

Anne-Laure DELATTE, Présidente

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence virtuelle à cette réunion. Notre réunion de ce jour sera plus courte qu'à l'accoutumée, avec quatre points à l'ordre du jour : deux points d'information (sur la révision de la nomenclature d'activités françaises et la préparation du prochain moyen terme du Cnis), un point relatif à la comptabilité nationale (avec une illustration de l'utilisation possible des TES) et un point consacré aux dispositifs de l'éducation financière en France.

1. POINT D'INFORMATION SUR LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS FRANÇAISE (NAF)

Magali DEMOTES-MAINARD, Insee

La nomenclature des activités française (NAF) est l'outil auquel sont adossés les codes APE des unités économiques françaises. Cette nomenclature doit aujourd'hui être révisée, suite à la révision de deux nomenclatures internationales d'activités : celle de l'ONU (CITI) et celle de l'Union européenne (NACE). La NAF ayant vocation à s'articuler avec ces nomenclatures internationales, sa nouvelle version doit être alignée sur la version révisée de la NACE, mais peut être plus détaillée dans certains cas pour des usages nationaux.

La refonte d'une nomenclature d'activités étant un travail très important, appelé à conditionner de nombreuses opérations statistiques pour plusieurs années, l'enjeu est de conduire cette révision en étant très attentif à la pertinence des choix d'évolution retenus. C'est pourquoi une concertation aussi large que possible a été prévue en amont. Pour mener à bien cette concertation, un groupe de travail du Cnis a été constitué. J'en assure la présidence, avec deux rapporteurs : Clotilde Masson pour l'Insee et un rapporteur désigné par le MEDEF.

Ce groupe de travail du Cnis s'est réuni une première fois le 23 septembre 2022, pour définir le cadre d'ensemble et les objectifs généraux de la révision envisagée de la NAF, ainsi que les modalités d'organisation de ses travaux. L'instruction concrète des propositions d'évolution de la NAF s'effectuera au sein d'une vingtaine de sous-groupes, en charge chacun d'une division de la NAF. Le sous-groupe en charge de la révision de la nomenclature des activités financières sera piloté par Alain Dreyfus, de la Banque de France.

Ces sous-groupes de travail auront en charge de recueillir l'ensemble des propositions de révision, de les instruire et de construire une proposition de nouvelle architecture pour leur division de la NAF. Les responsables de ces sous-groupes devront veiller à ce que cette concertation fasse l'objet d'une large communication, de façon à ce que tous les acteurs impliqués puissent y être associés.

Des demandes de révision pourront ainsi être exprimées de deux manières : par une participation aux travaux des sous-groupes ou par l'envoi d'un formulaire mis à disposition sur le site du Cnis.

Les responsables de sous-groupes ont d'ores et déjà lancé un certain nombre d'invitations. Il demeure néanmoins possible de leur adresser des candidatures. Une liste des sous-groupes constitués a pour cela été publiée sur le site du Cnis.

En termes de calendrier, l'objectif est d'aboutir à une proposition de révision de la NAF validée à l'horizon du mois de septembre 2023, pour une mise en œuvre dans les répertoires en début d'année 2025. Il s'agira ensuite de basculer progressivement l'ensemble des opérations statistiques dans cette nouvelle nomenclature – ce chantier ayant également vocation à être piloté par l'Insee.

Anne-Laure DELATTE

Quelle est la fréquence des révisions de la NAF ? La dernière, me semble-t-il, est intervenue en 2010.

Par ailleurs, a-t-il été prévu d'associer aux travaux de révision de la NAF les ONG s'intéressant au climat ? L'enjeu serait notamment d'assurer une correspondance entre la NAF et la statistique relative aux émissions de carbone par secteur.

Enfin, quelle est la motivation de cette mise à jour de la NAF ? S'agit-il d'une obligation réglementaire ou cette révision répond-elle à une problématique particulière ?

Magali DEMOTES-MAINARD

Les révisions de la NAF sont périodiques, sans qu'un intervalle précis ait été défini. Elles interviennent plus ou moins tous les 10 ans. Des révisions plus fréquentes pourraient offrir davantage de souplesse. Néanmoins, la révision d'une nomenclature demeure un travail lourd et complexe.

La dimension environnementale, quant à elle, est transversale. En pratique, la NAF ne comprend pas de division dédiée aux activités environnementales. Il s'agira donc de prendre en compte les préoccupations environnementales dans chacune des divisions, là où cela est pertinent. A ce stade, la composition des sous-groupes de travail n'a pas encore été arrêtée. Néanmoins, le ministère de la transition écologique sera associé aux travaux.

Anne-Laure DELATTE

L'enjeu serait de faire correspondre la statistique nationale avec la statistique relative aux émissions de carbone. Au-delà du ministère de la transition écologique, la société civile nécessiterait d'être associée aux réflexions sur ce point.

Clotilde MASSON, Insee

La NAF a vocation à s'inscrire dans la structure de la NACE, elle-même contrainte par la CITI. Nous devrions donc disposer de marges de manœuvre limitées pour réviser la NAF, au niveau le plus détaillé uniquement.

La dimension environnementale a bien vocation à être prise en compte dans le cadre de cette révision, comme elle l'a été dans le cadre des révisions de la CITI et de la NACE. Cependant, elle le sera de manière transversale – la NAF ne comprenant pas de division spécifique aux activités environnementales.

Pour ce qui est de la périodicité des révisions de la NAF, aucun calendrier précis n'a été défini. La dernière est entrée en vigueur en 2008. La prochaine a vocation à entrer en vigueur en 2025. Toutefois, la Commission statistique de l'ONU a proposé, en mars 2022, l'instauration d'un cycle de révision des nomenclatures d'activités plus régulier et plus court – les nomenclatures nord-américaines étant d'ores et déjà révisées tous les 5 ans. Ce cycle n'a pas encore été déterminé. Il devrait néanmoins prévoir une périodicité comprise entre 5 et 10 ans. Un tel cycle devrait permettre d'intégrer plus régulièrement les modifications à apporter aux nomenclatures et de mieux préparer les révisions (avec des échéances claires et une meilleure gestion des ressources nécessaires).

2. POINT D'INFORMATION SUR LA PRÉPARATION DU PROCHAIN MOYEN TERME DU CNIS (2024-2028)

Dominique FRANCOZ, Cnis

L'objectif serait de pouvoir présenter à l'Assemblée plénière du Cnis, en janvier 2024, à la fois un bilan du moyen terme 2019-2023 et un programme pour le moyen terme 2024-2028.

Des travaux ont pour cela été engagés le 12 octobre 2022, à l'occasion d'une réunion du Bureau du Cnis, et se poursuivront en 2023. Les commissions du Cnis seront sollicitées au printemps 2023, pour débattre de leurs objectifs pour le prochain moyen terme. En amont, des rencontres avec les présidents et rapporteurs seront organisées. Les objectifs retenus seront ensuite présentés aux commissions à l'automne 2023.

Dans le cadre de ces réflexions, l'enjeu sera de dresser le bilan du moyen terme précédent et de recueillir les besoins pour le prochain. Sur cette base, des orientations à décliner en avis pourront être définies.

Le bilan du moyen terme 2019-2023 sera réalisé à partir de l'ensemble des comptes rendus des commissions et du Bureau du Cnis, ainsi que des bilans annuels des avis du moyen terme.

Le recueil des besoins s'effectuera par le biais de réunions avec les présidents et rapporteurs des commissions (en amont des commissions de printemps) et d'entretiens avec les membres du Bureau et d'autres personnalités. Une consultation web sera par ailleurs ouverte à un public plus large. Les besoins exprimés au travers des documents produits durant le moyen terme 2019-2023, à l'occasion de rencontres, de colloques ou de groupes de travail du Cnis notamment, seront également pris en compte. Dans le cadre de ce processus, les membres des commissions pourront également adresser des contributions spontanées.

Les orientations pour le moyen terme 2024-2028 seront ensuite déterminées avec les présidents et rapporteurs de commissions.

3. COMPTABILITÉ NATIONALE : UN EXEMPLE D'UTILISATION DES TABLEAUX ENTRÉES-SORTIES (TES) :

L'estimation de l'impact du bouclier tarifaire à l'aide des tableaux entrées-sorties (TES)

Alexandre BOURGEOIS, Insee

Le travail que je vais vous présenter, réalisé avec Raphael Lafrogne-Joussier et moi-même, sous la supervision de Mathieu Lequien, a fait l'objet d'une publication dans le numéro d'*Insee Analyses* du 1^{er} septembre 2022.

Ce travail a consisté en une utilisation des tableaux entrées-sorties (TES), associés à une modélisation sectorielle en prix, avec un modèle statique (sans équation de comportement) et des simulations instantanées (sans propagation temporelle).

Ce travail s'est inscrit dans un contexte de renchérissement considérable de l'énergie depuis le milieu de l'année 2021, avec un prix spot moyen du baril de Brent passé de 69 à 112 euros (soit une augmentation de 63 %) et un prix du gaz passé de 25 à 97 euros le MWh (soit une augmentation de 290 %). Cette hausse des prix de l'énergie a exercé un double effet sur l'inflation : un effet direct et un effet indirect transitant par le système productif.

En pratique, la flambée des prix de l'énergie a augmenté directement les prix des biens et services consommés par les ménages. En parallèle, elle a aussi augmenté le coût des intrants des entreprises, qui ont répercuté cette hausse sur leurs prix de vente. Ces deux effets se sont traduits par un renchérissement du panier de consommation des ménages, avec des impacts différenciés en fonction du type de ménages.

En complément de premières analyses ayant plutôt permis de mesurer les effets directs de la hausse des prix de l'énergie sur les ménages (sur le prix des carburants à la pompe, les coûts du chauffage, etc.), l'objectif était de capter aussi les effets indirects de ce renchérissement, transitant par le système productif.

Pour cela, le choix a été fait de simuler un choc de prix sectoriel, en distinguant trois intrants énergétiques : le pétrole, l'électricité et le gaz. Les TES, intégrant les consommations intermédiaires et finales, ont ensuite permis de mesurer les effets de ce choc sur les entreprises et les ménages. Ils ont également permis de distinguer les effets des boucliers tarifaires bénéficiant respectivement aux entreprises et aux ménages. *In fine*, les résultats ainsi obtenus par produit ont pu également être décomposés par catégorie de ménages.

En termes de méthodes, nous nous sommes appuyés sur des TES « classiques » (à prix d'acquisition), au niveau « 138 produits » (permettant de distinguer les 3 intrants énergétiques retenus). Pour permettre une modélisation *input-output*, il a toutefois été nécessaire de les transformer en TES « symétriques » (à prix de base). L'enjeu était ainsi de pouvoir dissocier le prix de base des produits des marges commerciales et de transport associées. Dans ce cadre, nous avons également retraité les impôts nets de subventions.

A partir de ces prix de base, nous avons pu simuler un choc de prix sectoriel. Nous avons pu ensuite étudier les effets de ce choc sur les entreprises (au niveau des consommations intermédiaires), puis sur les ménages (au niveau des consommations finales, avec une revalorisation à leur prix d'acquisition).

La distinction faite entre ces deux étapes nous a permis de mesurer les effets propres des boucliers tarifaires s'appliquant aux entreprises et aux ménages.

Pour ventiler les résultats ainsi obtenus par catégorie de ménages, nous nous sommes ensuite appuyés sur le Compte des ménages par catégories (CMpC). Cet outil, permettant une décomposition du compte des ménages par catégorie de ménages à partir de données d'enquêtes (SRCV, ERFS, Budget des familles, etc.), présente l'avantage d'être compatible avec le cadre comptable des comptes nationaux. Il est toutefois établi en nomenclature fonctionnelle (COICOP), tandis que les TES sont produits en NACE. Une table de passage pondérée, disponible sur le site de l'Insee, a donc dû être utilisée.

Pour simuler notre choc de prix sectoriel, nous nous sommes appuyés sur le modèle AVIONIC, développé par l'Insee en 2019. Nous avons adapté ce modèle pour permettre une modélisation en prix sur 3 produits, avec une méthodologie permettant de prendre en compte des effets croisés, des chocs importés, ainsi que des hypothèses de transmission intégrale ou partielle des chocs aux entreprises.

Nous avons par ailleurs testé l'utilisation de TES internationaux (TIES). Ces bases permettent de prendre en compte des effets inter-pays. Cependant, elles reposent souvent sur des nomenclatures moins détaillées, agrégeant généralement l'électricité et le gaz. De surcroît, il s'est avéré difficile d'obtenir une information suffisante sur les boucliers tarifaires mis en place dans les autres pays – des informations sur les dispositifs mis en place en France ayant pu en revanche être obtenues, auprès de la CRE notamment. *In fine*, les TIES sont ainsi apparus intéressants pour modéliser des chocs types, mais encore trop peu détaillés à ce stade pour modéliser des chocs réalistes.

Nos analyses ont porté sur la période du T2 2021 au T2 2022, correspondant à la période considérée par la note de conjoncture de l'Insee de mars 2022. Sur cette période, la hausse des prix de l'énergie est apparue avoir contribué à hauteur de 3,1 points à une inflation totale de 5,3 %. Les boucliers tarifaires mis en place sont quant à eux apparus avoir évité 3,1 points d'inflation supplémentaires. Un tiers de cet effet de la hausse des prix de l'énergie sur l'inflation est par ailleurs apparu pouvoir être imputé aux répercussions opérées au sein de l'appareil productif.

La distribution de ces effets par type de ménages a ensuite mis en évidence que les ménages aux revenus les plus faibles, bien qu'ayant été davantage protégés par les boucliers tarifaires, avaient subi plus fortement la hausse des prix de l'énergie.

Anne-Laure DELATTE

Comment interpréter le graphique produit dans le cadre de cette étude décomposant les effets de la hausse des prix de l'énergie et des boucliers tarifaires par décile de revenus ? On constate que, pour les ménages aux revenus les plus élevés, ce graphique fait apparaître des valeurs négatives.

Alexandre BOURGEOIS

Ce graphique représente les effets enregistrés par décile de revenus, par rapport à la moyenne de 3,1 points d'inflation liés à la hausse des prix de l'énergie. Pour les ménages du dernier décile de revenus, avec les boucliers tarifaires, la hausse des prix de l'énergie a ainsi généré 2,7 points d'inflation, soit une valeur inférieure à la moyenne de 3,1 points.

4. LES DISPOSITIFS DE LA STRATÉGIE NATIONALE D'ÉDUCATION FINANCIÈRE EN FRANCE

4.1. Présentation de la stratégie « Éducfi » et évaluation du niveau de culture financière en France

Stéphanie LANGE-GAUMAND, Banque de France

L'éducation financière vise à transmettre des connaissances, proposer des outils et susciter des réflexes, pour que chacun puisse gérer le mieux possible son quotidien sur les terrains budgétaires et financiers. L'éducation financière s'inscrit ainsi dans une approche préventive.

Sous l'impulsion de l'OCDE, près de 70 pays ont aujourd'hui mis en place une stratégie d'éducation financière, à destination de tous les publics, dès le plus jeune âge.

En France, la stratégie « Éducfi » mise en place s'adresse ainsi aux jeunes, aux actifs ou non actifs, aux personnes en situation ou non de fragilité financière, aux entrepreneurs et aux porteurs de projets, etc.

La Banque de France est l'opérateur national de cette stratégie Éducfi, en lien avec une trentaine d'organisations partenaires, parmi lesquelles le ministère de l'Éducation nationale, des associations représentant les familles et les consommateurs, des organisations professionnelles, etc.

Il convient par ailleurs de préciser que cette stratégie n'emporte aucune visée ou connotation commerciale.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, nous avons réalisé, pour la première fois en 2021, selon une méthodologie de l'OCDE, une enquête sur la culture financière des Français de 18 ans et plus. L'objectif était d'obtenir des éléments de comparaison avec d'autres pays et d'identifier les sujets sur lesquels travailler prioritairement en France.

Cette enquête, ayant vocation à être renouvelée en 2023, a porté sur trois dimensions : les connaissances théoriques des Français en matière financière, leurs attitudes financières et leurs comportements financiers. Elle a été menée par le prestataire CSA auprès d'un échantillon de 2 150 personnes, représentatif de la population française. Les résultats détaillés de cette enquête sont aujourd'hui disponibles sur le portail de la stratégie Éducfi (mesquestionsdargent.fr).

Vis-à-vis des connaissances théoriques, le score des Français, de 4,6/7, est apparu se situer dans la moyenne des pays de l'OCDE. Ont néanmoins été identifiées une compréhension insuffisante des effets de l'inflation sur l'épargne ou le crédit, ainsi qu'une maîtrise insuffisante du mécanisme des taux d'intérêt (en cas d'intérêts composés notamment). L'enjeu sera de consolider la connaissance théorique des Français autour de ces aspects. En parallèle, ont également été identifiées des notions dont la connaissance pourrait être nettement améliorée, parmi lesquelles le rapport entre risque et rendement et le rapport entre diversification et risque. Le score des Français vis-à-vis des connaissances théoriques est par ailleurs apparu progresser significativement avec l'âge.

Vis-à-vis des attitudes financières, le score des Français, de 3/5, est apparu se situer très légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. 50 % des Français sont ainsi apparus n'avoir qu'une idée approximative de leurs dépenses mensuelles. 42 % ont par ailleurs indiqué que l'argent leur semblait être fait pour être dépensé, sans réelle nécessité de conserver une épargne de précaution – ce chiffre atteignant 56 % chez les 18-24 ans. Le score des Français vis-à-vis de leurs attitudes financières est également apparu progresser avec l'âge, de façon toutefois moins significative que vis-à-vis des connaissances théoriques.

Vis-à-vis des comportements financiers, le score des Français, de 5,4/9, est une nouvelle fois apparu proche de la moyenne des pays de l'OCDE. Les Français ont ainsi affiché des comportements financiers plutôt responsables, avec toutefois un score en retrait vis-à-vis des comportements face aux difficultés financières. 40 % des Français ont notamment indiqué être davantage enclins, en cas de difficultés financières, à solliciter des crédits supplémentaires plutôt qu'à réduire leurs dépenses. Les Français ont par ailleurs affiché un comportement plutôt passif en matière d'épargne, avec moins de 50 % des personnes interrogées se fixant des objectifs à long terme en matière d'épargne. Ces tendances ont été observées globalement, toutes générations confondues, avec des scores légèrement en retrait parmi les 35-54 ans –

cette période du cycle de vie pouvant s'accompagner d'une situation financière plus confortable, entraînant potentiellement une vigilance moindre.

Au global, les Français ont ainsi affiché un score de 13/21, dans la moyenne des pays de l'OCDE. Le score des Français est ainsi apparu très proche de ceux obtenus dans d'autres pays tels que la Pologne ou la Corée du Sud. Il est toutefois apparu encore très en retrait par rapport à ceux obtenus dans des pays tels que Hong Kong (Chine) ou certains pays nordiques.

Nous pourrions mesurer les progrès réalisés ou non par les Français sur certains aspects de la culture financière à l'occasion du renouvellement de cette enquête en 2023.

Au-delà des scores obtenus, cette enquête nous a par ailleurs permis de dresser un certain nombre de constats. Face à une dépense imprévue équivalente à 1 mois de salaire, 33 % des Français auraient besoin d'emprunter ou de demander de l'aide à leur famille ou à des amis – un tiers des Français apparaissant ainsi disposer de moins d'1 mois de salaire d'épargne. 39 % des personnes interrogées ont indiqué avoir rencontré des difficultés à joindre les deux bouts au cours des 12 derniers mois – ce taux atteignant 44 % chez les répondants ayant au moins 1 enfant à charge. 38 % ont également indiqué avoir été à découvert lors des 12 derniers mois, dont 7 % au-delà de la limite de leur découvert autorisé.

9 % des personnes interrogées ont par ailleurs déclaré avoir déjà fourni accidentellement des informations financières en réponse à un email ou à un appel téléphonique se révélant ultérieurement être non authentique – ce pourcentage atteignant 26 % chez les 18-24 ans. 6 % ont également déclaré avoir déjà suivi des conseils en matière d'investissement dans un placement se révélant ultérieurement être une escroquerie – ce pourcentage atteignant 15 % chez les 18-24 ans. Un enjeu très important en termes d'éducation financière a été identifié à cet endroit, s'agissant de travailler à la prévention des arnaques, auprès des jeunes notamment (très fortement sollicités *via* les réseaux sociaux).

Face à ces constats, nous avons développé plusieurs outils d'éducation financière, auprès des jeunes notamment.

Nous avons engagé le déploiement d'un Passeport Éducfi en classe de 4^{ème}. Ce passeport a vocation à être généralisé à l'ensemble des classes de 4^{ème} du territoire national à partir de 2023. Il a vocation à être déployé par les enseignants, pour apprendre aux élèves ce qu'est un budget, les notions de ressources et de charges (fixes, variables ou occasionnelles), le calcul d'un reste à vivre, les conditions de remboursement d'un crédit, etc.

Nous intervenons également auprès des jeunes dans le cadre du Service national universel, ainsi qu'au sein des Missions locales.

Nous nous appuyons par ailleurs sur des dispositifs ludo-pédagogiques, permettant d'entrer plus facilement avec les jeunes dans la matière financière et visant à susciter les bons réflexes dès le plus jeune âge. Certains de ces dispositifs ont été développés par la Banque de France ; d'autres l'ont été par des partenaires tels que Familles rurales ou l'association Crésus, en bénéficiant d'un label Éducfi.

En parallèle, nous assurons également une présence sur les réseaux sociaux, à travers une collection de vidéos pédagogiques notamment.

Le portail *mesquestionsdargent.fr* recense quant à lui, pour le grand public, les sources les plus pédagogiques sur les sujets financiers – aucune de ces sources n'emportant une connotation commerciale. Ce site recueille aujourd'hui près de 3 millions de vues par an.

En complément de l'enquête réalisée auprès de la population française, nous avons également réalisé une enquête auprès des entrepreneurs français de PME, pour mesurer, toujours selon la méthodologie de l'OCDE, leur culture financière. Cette enquête a porté sur un échantillon représentatif de 1 004 entrepreneurs, se caractérisant par des profils plutôt expérimentés (avec souvent plus de 10 ans d'ancienneté en tant qu'entrepreneur).

Cette enquête spécifique a abouti à l'obtention par les entrepreneurs français d'un score global très correct de 12/17.

Vis-à-vis des connaissances théoriques, les entrepreneurs français sont apparus plutôt avisés, avec une bonne maîtrise des notions d'inflation, de rapport entre risque et rendement, de dividendes, etc. Des lacunes en matière de connaissance des enjeux liés au haut de bilan (actionnariat, apports en capital ou en financement long, etc.) ont toutefois été identifiées, sur lesquelles il nous faudra travailler dans le cadre de l'éducation financière.

Vis-à-vis des attitudes financières, les entrepreneurs français ont affiché un score en retrait par rapport à ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE, en raison d'une attitude excessivement court-termiste. Les entrepreneurs français sont ainsi apparus piloter leur société majoritairement avec des objectifs de court terme. En revanche, ils ont affiché une bonne capacité à solliciter des financements auprès des banques et des investisseurs.

Vis-à-vis des comportements financiers, les entrepreneurs français sont apparus bien positionnés. 95 % des entrepreneurs interrogés ont indiqué distinguer leur compte personnel de leur compte professionnel. 73 % ont indiqué réfléchir au financement de leur retraite. 68 % ont indiqué qu'ils feraient appel à leur assurance en cas de vol. Les entrepreneurs interrogés ont également affiché de bons réflexes en matière de confidentialité des données et de comparaison entre les offres financières (*a contrario* du grand public). Enfin, ils ont affiché une réelle appétence pour le conseil (par les experts-comptables notamment).

Du reste, près d'un tiers des entrepreneurs interrogés ont indiqué ne pas se faire aider et demeurer isolés. Il nous faudra continuer à travailler auprès de ces entrepreneurs dans le cadre de la stratégie Éducfi.

Nous avons pour cela mis en place un portail dédié aux entrepreneurs, baptisé *mesquestionsdentrepreneur.fr*, apportant des réponses à leurs problématiques du quotidien (assurances, garanties, catégories juridiques, financement, etc.).

Nous développons également des dispositifs ludo-pédagogiques et des supports pédagogiques à destination des entrepreneurs, pour leur permettre de développer ou d'approfondir certaines connaissances financières.

4.2. L'accompagnement des dirigeants d'entreprises françaises par la Banque de France

David FOUET, Banque de France

Pour répondre au sentiment d'isolement d'un certain nombre de dirigeants d'entreprise français, la Banque de France a mis en place un dispositif de correspondants. Ce dispositif a d'abord été créé pour les dirigeants de TPE en septembre 2016. Il a ensuite été ouvert aux dirigeants de PME en octobre 2019, puis à l'ensemble des dirigeants d'entreprise en avril 2020 (dans le contexte de la crise sanitaire).

Ce dispositif est aujourd'hui en capacité de répondre à l'ensemble des dirigeants d'entreprise, quelle que soit la taille de leur entreprise et quelles que soient leurs problématiques, en s'appuyant sur des ressources internes à la Banque de France et un réseau de plus de 40 partenaires (dont l'ECTI, l'ADIE, la DGFIP, le Conseil national des barreaux, etc.)

Ce dispositif mobilise aujourd'hui 102 correspondants, dont 96 en métropole (soit 1 correspondant par département) et 6 dans les territoires ultramarins. Ces correspondants ont pour missions d'accueillir les dirigeants, d'écouter et de comprendre leurs besoins, pour ensuite les accompagner ou les orienter, afin de leur permettre de trouver rapidement des réponses à leurs questions.

Depuis sa création, ce dispositif a déjà accompagné plus de 37 000 dirigeants d'entreprise (dont 7 316 en 2022), sur l'ensemble du territoire national – la présence d'un correspondant par département ayant vocation à permettre d'apporter localement des réponses concrètes aux dirigeants d'entreprise.

En 2022, le constat a par ailleurs été fait de sollicitations continues, y compris durant la période estivale, ce qui n'était pas nécessairement le cas auparavant. Une augmentation des volumes de saisines a également été constatée à partir de la rentrée de septembre 2022.

En cohérence avec la répartition géographique des entreprises en France, ces accompagnements sont apparus plus fortement concentrés en Ile-de-France, puis en région Occitanie, en région Auvergne-Rhône-Alpes et en région PACA.

Les besoins ainsi exprimés sont apparus porter désormais majoritairement sur la gestion et le développement des entreprises, alors que le dispositif était auparavant davantage sollicité pour faire face à des difficultés financières.

Parmi les difficultés financières ayant néanmoins fait l'objet de saisines, ont été recensées principalement : des difficultés liées à la crise sanitaire (de façon moindre qu'en 2020, mais avec toujours des problématiques de rééchelonnement de crédits bancaires, de trésorerie, de retards de paiement, etc.), ainsi que des difficultés liées à des litiges avec des établissements de crédit ou des sociétés de financement. Ces difficultés sont apparues plus fortement rencontrées en Ile-de-France, toujours en cohérence avec la répartition géographique des entreprises en France.

Pour ce qui est de la taille des entreprises des dirigeants accompagnées, le constat a été fait d'une majorité de saisines émanant de dirigeants d'entreprises au chiffre d'affaires inférieur à 200 000 euros et employant de 0 à 4 salariés. Ceci est sans doute lié au positionnement initial du dispositif, ayant d'abord ciblé les dirigeants de TPE. Ceci pourrait également traduire un accès moindre des dirigeants de TPE, au sein de leur structure ou dans leur environnement, à des ressources en matière de conseil.

Le commerce et la construction sont apparus figurer en tête des secteurs d'activité faisant le plus appel au dispositif. Cependant, autour des problématiques liées à la crise sanitaire, le secteur de l'hébergement et de la restauration est apparu devancer celui de la construction.

Parallèlement à ce dispositif des correspondants TPE-PME, la Banque de France a également mis en place ou continue d'animer d'autres dispositifs d'accompagnement des dirigeants d'entreprise, parmi lesquels :

- un dispositif de correspondants startup (lancé en 2020 pour répondre aux interrogations et aux besoins d'accompagnement spécifiques des dirigeants de startup, en matière de financement, de cotation par la Banque de France, etc.) ;
- le dispositif OPALÉ (permettant aux chefs d'entreprise de disposer gratuitement d'un diagnostic financier de leur entreprise et de comparer les ratios de leur entreprise avec ceux d'autres entreprises de la même classification NAF) ;
- la médiation du crédit (permettant une résolution, le cas échéant par anticipation, des difficultés rencontrées par les dirigeants d'entreprise avec leurs financeurs).

De la même manière que dans le cadre de l'Éducfi, ces accompagnements s'inscrivent dans une logique de prévention.

Échanges

Anne-Laure DELATTE

Les dispositifs présentés ce jour à la commission par la Banque de France soulèvent relativement peu de questions relatives aux données. Cela étant, les données de la médiation du crédit sont disponibles auprès de la Banque de France. Ces données permettent de savoir, sous couvert de l'anonymat, quelles entreprises ont eu accès à la médiation du crédit. Elles peuvent ensuite être croisées avec d'autres données caractérisant les entreprises. Noémie Pinardon-Touati, aujourd'hui professeur à l'Université de Columbia, a pu ainsi publier une très belle étude.

La Banque de France a-t-elle d'autres exemples d'utilisations possibles des données rassemblées au travers des dispositifs présentés ce jour ?

Gilles POUZIN, Cnis

L'enquête réalisée auprès du grand public dans le cadre de la stratégie Éducfi a mis en évidence que près de 40 % des Français avaient des difficultés à joindre les deux bouts. Ce chiffre n'est pas nécessairement surprenant, rejoignant les constats du récent rapport sur la pauvreté du Secours catholique. Cependant, une autre étude réalisée récemment sur les perspectives d'épargne des Français a mis en évidence que, durant les périodes de crise, ceux-ci avaient plutôt tendance à épargner qu'à puiser dans leurs réserves. 70 % des

Français auraient ainsi épargné au cours de l'année écoulée. Comment mettre en cohérence ces deux constats ?

Par ailleurs, il a été fait mention du déploiement, dans le cadre de la stratégie Éducfi, d'un passeport Éducfi. A cet endroit, une sociologue a récemment déploré, à l'occasion d'une émission sur France Culture, l'absence d'enseignement, en France, des connaissances nécessaires au décryptage d'une fiche de paie (aux différentes lignes correspondant à des cotisations et à des circuits de redistribution). L'éducation financière a-t-elle vocation à adresser cette problématique ?

Caroline LE MOIGN, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Comment la gouvernance de la stratégie Éducfi est-elle structurée ? Quelle est l'articulation entre la Banque de France et les autres acteurs impliqués, s'agissant notamment du ministère de l'économie et des finances, dans le portage et le financement des projets et enquêtes associés ? Les données recueillies dans le cadre de ces enquêtes font-elles l'objet d'un partage ? Enfin, ces enquêtes font-elles l'objet d'une coordination au niveau européen (en termes de méthodologie, de partage des données, etc.) ?

Anne-Laure DELATTE

Ceci rejoint mon interrogation sur les données mobilisables pour des travaux de recherche sur ces sujets.

Stéphanie LANGE-GAUMAND

Les résultats détaillés de l'enquête réalisée auprès du grand public dans le cadre de la stratégie Éducfi ont été publiés sur le portail *mesquestionsdargent.fr*. Les données anonymes de cette enquête devraient également pouvoir être mises à disposition pour des travaux de recherche.

En matière d'épargne, cette enquête a mis en évidence qu'un tiers des Français disposaient de moins d'1 mois de salaire d'épargne et que seulement un tiers d'entre eux disposaient d'une épargne très diversifiée. Durant la crise sanitaire, une augmentation globale de l'épargne a effectivement été observée. Nous ne disposons pas d'information concernant la répartition de cette sur-épargne. Cependant, elle n'a pas certainement été générée par ce tiers de la population disposant à peine d'1 mois de salaire d'épargne

Autour du passeport Éducfi, il n'a pas été facile de mobiliser l'Education nationale, car les enseignants craignaient le déploiement par ce biais d'une démarche commerciale, visant à apprendre aux jeunes à « boursicoter ». En réalité, ce passeport n'emporte aucune connotation commerciale. Il vise à permettre l'acquisition de connaissances budgétaires dès la 4^{ème} – les élèves étant ensuite appelés, au lycée, à aborder des notions plus économiques (compréhension du monde économique, de la protection sociale, de la fiscalité, etc.). L'objectif serait ainsi de faire en sorte que nos jeunes, de la même qu'ils bénéficient d'une sensibilisation à la sécurité routière, bénéficient, dès la 4^{ème}, d'une sensibilisation à l'éducation financière.

En termes de gouvernance, le Comité stratégique de l'Éducfi est piloté par le ministère de l'économie et des finances. La stratégie Éducfi repose ainsi sur une feuille de route déterminée par la Direction générale du Trésor. La Banque de France intervient ensuite sur le terrain, en tant qu'opérateur, au travers de ses succursales et d'un réseau de partenaires.

Le rôle de la Banque de France est ainsi de mettre en place des partenariats, pour que l'éducation financière bénéficie au plus grand nombre. Nous développons par ce biais des outils ludo-pédagogiques, ayant vocation à être distribués gratuitement. Nous assurons également des formations à l'animation de ces jeux.

Dans ce cadre, nous veillons également, à travers le label Éducfi, à ce que les outils et démarches de l'éducation financière n'emportent aucune connotation commerciale – certaines sociétés pouvant proposer des sessions d'éducation financière, pour ensuite adresser des offres commerciales aux publics bénéficiaires.

L'éducation financière est encore jeune en France, n'ayant été mise en œuvre qu'à partir de fin 2016. Il faudra donc probablement attendre le passage d'au moins une génération pour en mesurer les effets. Nous espérons néanmoins qu'en sensibilisant ainsi les jeunes, dès la 4^{ème}, puis dans le cadre du Service national universel et des Missions locales, nous en ferons des citoyens plus avertis.

A l'origine, cette démarche a été fortement impulsée par l'OCDE. Aujourd'hui, la Commission européenne commence également à bien travailler sur ce sujet.

En tout état de cause, je ne verrais pas de difficulté à ce que les données des enquêtes réalisées dans le cadre de la stratégie Éducfi soient partagées pour des travaux de recherche.

En termes de données, nous commençons par ailleurs à disposer d'une portance suffisante pour réaliser des mesures d'efficacité de nos actions. Nous réalisons notamment des évaluations à chaud de nos interventions dans le cadre du Service national universel. Des quizz réalisés avant et après ces interventions nous permettent d'identifier les connaissances retenues ou non par les jeunes, le cas échéant pour améliorer notre dispositif. Dans le cadre des Missions locales, nous suivons souvent les jeunes durant plusieurs mois, ce qui nous permet aussi d'évaluer leur appropriation des connaissances. Ces données anonymes pourraient également être partagées pour des travaux de recherche.

Anne-Laure DELATTE

Une étude du CAE (Conseil d'analyse économique) et de l'Insee, reposant sur des données de cartes bancaires, a effectivement mis en évidence que, durant les premières vagues de la crise sanitaire, l'épargne des Français avait globalement augmenté. Cependant, cette étude a également montré que cette augmentation avait surtout concerné les ménages les plus riches, sous l'effet notamment d'une contraction de leurs dépenses. Il n'y a donc aucune contradiction entre le fait que l'épargne augmente globalement durant les crises et le fait qu'un tiers des Français aient aujourd'hui du mal à boucler les fins de mois. Ceci est le reflet d'une hétérogénéité des comportements au sein des grands agrégats relatifs à l'épargne.

Il est par ailleurs positif que la Banque de France soit prête à partager les données mobilisées dans le cadre de la stratégie Éducfi. Du reste, la conviendrait que cet accès aux données soit envisagé de façon systématique par la Banque de France.

Stéphanie LANGE-GAUMAND

J'aborderai ce sujet en interne – la Banque de France étant appelée à reproduire ce type d'enquêtes dans le cadre de la stratégie Éducfi.

Avis de la commission

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Les présentations faites ce jour à la commission n'ont pas semblé appeler la production d'un avis.

Anne-Laure DELATTE

Il serait néanmoins intéressant qu'une réflexion puisse être menée par la Banque de France sur le partage des données mobilisées dans le cadre de la stratégie Éducfi.

CONCLUSION

Anne-Laure DELATTE, Présidente

Merci à toutes et à tous. La prochaine séance de la commission se tiendra le 1^{er} juin 2023.

La séance est levée à 16 heures 05.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[Présentation de la préparation du prochain moyen terme du Cnis 2024-2028 - Cnis - Diaporama \(pdf - 2 Mo\)](#)

[Un exemple d'utilisation des TES : l'estimation de l'impact du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie - Insee - Diaporama \(pdf - 514 Ko\)](#)

[La stratégie nationale d'éducation financière de la Banque de France - Diaporama \(pdf - 2 Mo\)](#)

[La stratégie nationale d'éducation financière : l'accompagnement des dirigeants d'entreprises - Banque de France - Diaporama \(pdf - 2 Mo\)](#)